



Rade de Brest

Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale

La rade de Brest est un site aux fonctions écologiques remarquables et au patrimoine naturel exceptionnel. Ces caractéristiques ont été identifiées au niveau national comme compatibles avec une labellisation internationale Ramsar de milieux humides.

Les usages et l'utilisation historique du site ont permis de maintenir jusqu'à aujourd'hui la diversité des paysages et la richesse de la biodiversité de la rade. Cette qualité environnementale fait de la rade de Brest un site fortement attractif.

La présente note a vocation à présenter aux acteurs du territoire des éléments synthétiques sur l'écologie du site et sur l'intérêt éventuel d'une labellisation Ramsar. Ce travail constitue une aide à la décision, notamment pour les élus des collectivités, qui seront amenés à décider d'entreprendre ou non, une démarche de labellisation.

1. CONTEXTE

1.1. Ramsar, une reconnaissance internationale de la qualité de milieux humides

Les milieux humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs et diversifiés de la planète. Les fonctions écologiques qu'ils assurent sont le fondement de multiples services indispensables au bien-être humain.

La Convention de Ramsar est un traité intergouvernemental visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Le label associé à cette convention récompense et valorise des milieux aquatiques dont l'utilisation par l'homme a permis de conserver une forte qualité écologique. À l'origine axée sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, la convention a élargi son champ de valorisation à la protection de tous les aspects de la biodiversité et à la protection des valeurs so-

ciales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides.

La désignation en tant que site Ramsar constitue pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance de leur importance internationale.

La désignation d'un Site Ramsar s'effectue sur la base de différents critères : type de zone humide rare ou unique, présence d'espèces animales ou végétales rares ou en danger, en nombre significatif à l'échelle mondiale...

Pour être labellisé Ramsar, un site doit pouvoir justifier d'au moins un critère Ramsar parmi les 9 existants.

Le réseau de sites :

- 2333 sites dans le monde
- 48 en France
- 2 en Bretagne (Golfe du Morbihan, baie du Mont Saint-Michel)

1.2. La démarche Ramsar en Finistère : une démarche adaptée au territoire

Le Finistère compte près de 10 % de sa surface en zone humide avec une diversité paysagère et écologique très intéressante. De grands paysages comportant des zones humides exceptionnelles ont fait l'objet d'un repérage au niveau national dans le cadre de travaux du Museum national d'histoire naturelle (rapport Lethier, 1998). Il s'agit de la baie d'Audierne, la baie de Goulven-Keremma, la baie de Morlaix, la rade de Brest et les tourbières des Monts d'Arrée.

Lors du lancement de la Journée mondiale des zones humides 2016 à Brest, l'association Ramsar France, a encouragé l'identification de sites Ramsar en Finistère en proposant à la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA) du Conseil départemental, en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques, d'initier et de coordonner la démarche auprès des territoires.

En 2018, la CAMA a proposé d'accompagner les territoires volontaires pour analyser dans un premier temps l'opportunité de la labellisation. A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, les cinq territoires pré-identifiés sur le département ont répondu favorablement pour le lancement de cette étude d'opportunité. L'étude pilotée par la CAMA a été réalisée avec l'appui de deux stagiaires afin d'analyser :

- les caractéristiques écologiques pouvant être valorisées ;
- l'intérêt pour les acteurs du territoire de se lancer dans une démarche de labellisation.

Ce travail a été mené en lien étroit avec les élus référents et chargés de missions des cinq territoires et a été accompagné par un ensemble de référents institutionnels et scientifiques.



Stachys humble
© Wikipedia Keith Edkins

2. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

2.1. L'analyse de la qualité écologique

2.1.1. La qualité écologique

Des marais de Rosconnec aux côtes rocheuses de l'île Ronde, entre schorres et bancs de maërl, le site de la rade de Brest propose une forte diversité d'habitats naturels d'intérêt écologique majeur et de nombreuses espèces associées. Abrisant l'un des bancs de maërl les plus étendus d'Europe, la rade de Brest bénéficie d'un suivi naturaliste de longue date, notamment pour ses habitats marins, sa riche avifaune et sa flore particulière. Les suivis scientifiques, qui existent depuis des dizaines d'années, constituent des éléments précieux pour faire connaître et valoriser le foisonnement d'espèces et d'habitats au côté des opérations de gestion portées par la structure pilotant la zone Natura 2000.

La rade de Brest accueille des espèces emblématiques comme :

- l'huître plate, qui y trouve là l'un des rares sites représentatifs de captage sur la façade atlantique ;
- le statice humble, plante dont la rade abrite les seules populations connues à l'échelle nationale.

2.1.2. Les critères Ramsar

Sur la base des documents existants, des suivis en place et des échanges avec les différents référents techniques et scientifiques, l'étude met en avant que le site de la rade de Brest répond à au moins 6 des 9 critères fixés au niveau international et potentiellement 8 au vu des données existantes. Pour ces 6 critères, les éléments permettant de les justifier et de les quantifier ont été agrégés et renseignés dans la Fiche descriptive Ramsar.

Les sites Natura 2000 du fond de Rade (ZPS et ZSC) disposent d'un plan de gestion spécifique qui peut être utilisé comme plan de gestion Ramsar dans la mesure où il concernerait la totalité ou une grande partie du territoire labellisé. Plusieurs pistes de réflexion sont en effet possibles concernant le périmètre :

- le calquer sur les périmètres Natura 2000, pour faciliter la gestion ;
- intégrer une dimension fonctionnelle plus exhaustive grâce à des compléments aux inventaires existants à partir des documents ZNIEFF ou de l'inventaire perma-

nent des zones humides (IPZH) ;

- prendre en compte l'intégralité des périmètres de protection et/ou de gestion existants, comme les terrains du Conservatoire du Littoral ou les arrêtés de protection de biotope.

2.1.3. Chiffres et notions clés

- 14 référents naturalistes consultés au sein des structures suivantes :
Bretagne Vivante, Bretagne Grands Migrateurs, Conservatoire botanique national de Brest, Conservatoire du Littoral, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Groupe d'Etudes sur les Invertébrés Armoricains, Groupe Mammalogique Breton, Observatoire de l'Environnement en Bretagne, Association pour l'étude et la conservation des sélaciens, Institut Universitaire Européen de la Mer, Station biologique de Concarneau, Océanopolis, José Durfort
- plusieurs centaines d'espèces
- 6/9 critères Ramsar identifiés permettant une labellisation sur le plan écologique.

Huîtres plates (*Ostrea edulis*)
© Wikipedia Gilbert LE MOIGNE



6/9
critères
RAMSAR
pré-identifiés



2.2. L'analyse du territoire et des attentes des acteurs

2.2.1. Les entretiens menés sur le site

Entretiens réalisés :

Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne maritime

1 Elu communautaire

1 Administration Aménagement & Développement durable

Brest Métropole

1 Responsable Environnement

1 Responsable GIP tourisme

Parc naturel régional d'Armorique

2 Responsables Environnement

Bassin versant de l'Elorn

1 Animateur du SAGE

Le recours à des entretiens bilatéraux a eu pour objectif de recueillir les visions des espaces concernés, les attentes, les préoccupations générales et les interrogations spécifiques à la démarche de labellisation Ramsar.

Ce travail a permis d'évaluer, de manière préliminaire, la concordance entre ces préoccupations et attentes, et ce que pourrait apporter une labellisation Ramsar, sur ce territoire.

Les éléments exprimés par les personnes rencontrées sont restitués ici sous forme de synthèse.

2.2.2. Les préoccupations et les attentes relatives au site de la rade de Brest

Les personnes rencontrées expriment des

préoccupations différentes, dans leur objet et leur degré d'intensité. Les évolutions actuelles et futures de la qualité écologique de la rade, de la qualité de l'eau et des habitats marins, sont cependant soulignées par l'ensemble des personnes. Pour certains, la nature incertaine de ces évolutions et leurs conséquences sur les activités professionnelles et de loisirs sont une source d'inquiétude significative, notamment pour ce qui a trait à la prolifération de microalgues toxiques, à la disparition d'espèces, et à l'apparition voire la prolifération d'espèces exotiques. Les effets déjà observés du changement climatique et les impacts des activités humaines, en particulier liés à la pression de pêche et à l'agriculture, fragilisent les milieux. L'activité conchylicole est aujourd'hui présentée comme la plus compromise par la pollution de l'eau (assainissement, agriculture, contamination au plomb...).

Dans le même temps, une dynamique globale de progrès est soulignée par toutes les personnes interrogées, notamment concernant la modernisation des systèmes d'assainissement. Pour une partie des personnes, le manque de moyens constitue le principal frein pour passer du diagnostic à l'action, en particulier en matière de réalisation d'aménagements (assainissement individuel...) et de gestion des espèces invasives.

Pour certains, la valorisation touristique de milieux naturels d'exception est un chantier prioritaire, le potentiel de développement d'un tourisme durable étant notamment souligné comme une perspective économique face au déclin relatif des activités productives tra-

ditionnelles. Le développement des activités touristiques ne devrait cependant pas nuire à un capital environnemental à préserver.

Il est souligné que la gestion des milieux sensibles ne doit pas signifier leur fermeture au public, habitants et visiteurs. Accessibilité et préservation sont ainsi exprimées et ressenties comme parties prenantes du partage des enjeux associés à la rade. Il est ainsi souligné que la réappropriation des milieux par les habitants passe d'abord par leur valorisation et leur connaissance tandis que l'écologie est souvent ressentie comme source de contrainte. De manière générale, la méconnaissance des habitants de la richesse écologique et des actions menées pour la préserver demande, selon les personnes interrogées, un effort accru de pédagogie auprès des habitants, et au-delà, des usagers. L'aménagement des voies d'accès (mobilités douces) vers le milieu naturel est identifié ici comme un levier central.

Pour plusieurs personnes interrogées, l'approfondissement des connaissances sur le fonctionnement écologique des habitats naturels de la rade constitue un enjeu majeur. La construction et la diffusion de cette connaissance est ressentie comme centrale afin d'accompagner les professionnels et leur permettre de continuer à vivre de leur activité en rade.

La nécessité d'une gouvernance unifiée est ponctuellement identifiée, afin de partager les différentes orientations et les regards sur un territoire rade de Brest, sans être ressentie et exprimée par l'ensemble des personnes sollicitées.

2.2.3. Les éléments d'opportunité d'une labellisation Ramsar

Les entretiens menés sur le territoire de la rade de Brest, semblent faire ressortir deux visions distinctes, correspondant à deux espaces géographiques. Les acteurs du secteur nord, intégrant l'estuaire de l'Elorn, expriment un intérêt faible vis-à-vis d'une démarche considérée comme inopportune au regard des enjeux prioritaires définis. A l'inverse, les acteurs de l'estuaire de l'Aulne font part de leur intérêt pour une démarche de labellisation. Dans leur définition des limites physiques de la rade, tout en affirmant que la rade est une entité unique cohérente, ils distinguent néanmoins deux espaces, à la fois sur les aspects écologiques (habitats naturels), paysagers, et humains : une partie

nord, Elorn, et une partie sud-est, estuaire de l'Aulne et estuaires des baies de Daoulas.

Les personnes rencontrées appréhendent la démarche de labellisation comme une reconnaissance et une valorisation de la qualité de la rade, de l'intérêt de ses habitats naturels et de ses paysages. En apportant un certain rayonnement fondé sur une qualité démontrée, la labellisation pourrait valoriser les professionnels de la rade en tant qu'acteurs engagés pour le maintien de la qualité de leur support de production et de leur cadre de vie. La reconnaissance et la valorisation de cette qualité seraient un moteur de sensibilisation vis-à-vis des usagers professionnels, et au-delà pour l'ensemble des usagers de la rade, en suscitant de la curiosité et

une volonté de maintenir cette qualité. Elle pourrait favoriser le dialogue entre acteurs par le biais d'une communication positive, hors de tout caractère réglementaire et administratif, point souligné comme rare. Il est ainsi mis ponctuellement en avant l'intérêt d'un travail sur l'image de la rade et d'une communication autour de l'homme dans son environnement, en complémentarité des dispositifs de gestion existants. Plusieurs personnes mettent en avant l'intérêt d'une labellisation en termes d'attractivité, dans une perspective de développement d'un tourisme durable.

La labellisation est par ailleurs perçue comme un facteur d'attractivité pour la recherche et l'obtention de financements.



2.2.4. Les vigilances vis-à-vis d'une labellisation Ramsar

Les points de vigilance suscités par une labellisation Ramsar diffèrent selon les personnes rencontrées, de sorte qu'aucune vigilance spécifique ne prédomine par rapport aux autres.

Parmi les personnes favorables à une valorisation touristique de la rade et pour lesquelles le label serait une reconnaissance intéressante pour les habitants, deux points ont été exprimés : la nécessaire explication de l'opportunité du label et les modalités de son utilisation. La labellisation devrait ainsi s'accompagner d'une importante action de pédagogie dans le temps afin d'éviter une mauvaise compréhension de la portée du label (pouvant apparaître comme un nouvel échelon coercitif), ce qui pourrait nuire aux actions déjà entreprises avec et auprès des acteurs. L'appréhension du label par les acteurs professionnels, conchyliculteurs et pêcheurs, et les habitants est source d'interrogation et demanderait une vigilance adaptée. Une éventuelle confusion sur ce point est à l'inverse perçue comme peu probable par certains, les labels étant bien identifiés par la population.

Il est ponctuellement souligné que l'existence d'un grand nombre de labels, dans différents domaines et à différentes échelles, semble nuire à leur lisibilité, tandis que la mise en œuvre d'une communication effective est consommatrice de ressources.

Lorsque le développement touristique n'est pas envisagé comme une priorité, une démarche de valorisation par un label est ressentie comme précipitée au regard des incertitudes concernant l'évolution de la qualité écologique (eaux, habitats naturels). Il est par ailleurs exprimé que, considérant les outils existants et la présence d'un nombre important d'acteurs institutionnels interagis-

sant autour de la rade, un label environnemental ne faciliterait pas la gestion des activités et des milieux naturels.

2.3. Diagnostic synthétique du territoire

La rade de Brest présente des perceptions diversifiées selon les acteurs interrogés. Elle constitue un environnement très riche d'un point de vue écologique et avec de nombreux usages sensibles à la qualité du milieu. Le périmètre du site qui pourrait être valorisé au titre de Ramsar serait à définir au vu des divergences de positionnement et des priorités identifiées entre les secteurs.

Des fonctions essentielles assurées par les milieux naturels de la rade de Brest

Les services écosystémiques ci-dessous, qui figurent dans la fiche descriptive Ramsar, désignent les bénéfices que les usagers tirent du bon fonctionnement des milieux de la rade :

Services d'approvisionnement

Aliments pour l'homme

Services culturels

Loisirs/tourisme

Spirituels et d'inspiration

Scientifiques/pédagogiques

Services de régulation

Maîtrise de la pollution et détoxification

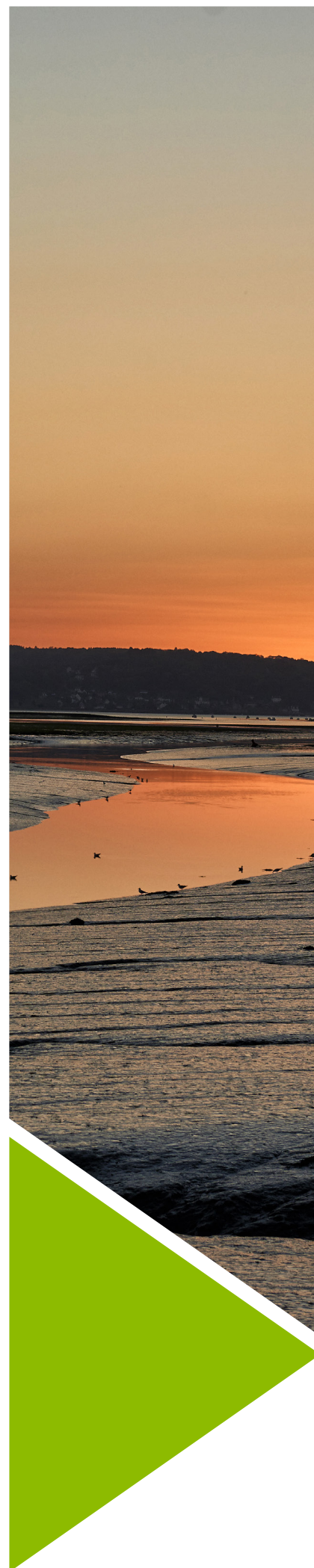
Service de support

Biodiversité

Cycle des matières nutritives

...mais les fonctions sont potentiellement menacées :

- espèces invasives : spartine alterniflore, crépidule...
- changement climatique : modifications des cortèges biologiques...
- Pollution ou dégradation du milieu...



3. PRÉCONISATIONS

3.1. Opportunité de la labellisation

La rade de Brest a des caractéristiques écologiques de grande valeur patrimoniale qui en font un site éligible à la labellisation Ramsar. La remarquable multiplicité des habitats naturels, des espèces et leur conservation ont permis d'identifier 6 critères sur les 9 de la Convention de Ramsar, et potentiellement 8 critères au vu des données existantes.

L'investigation menée confirme donc le repérage effectué dans les rapports initiaux et renseigne qualitativement et quantitativement les critères selon des chiffres actualisés.

Sur ce territoire, le label pourrait permettre :

- une reconnaissance de la qualité écologique de la rade de Brest et des actions mises en œuvre pour sa préservation ;
- une valorisation des usages et des produits issus de la rade de Brest ;

- de poursuivre la sensibilisation des acteurs et des habitants du territoire en abordant l'environnement de façon positive ;
- de développer l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant sur la qualité écologique de la rade de Brest ;
- de bénéficier d'une dynamique de réseau permettant de prendre du recul et de bénéficier des retours d'expériences d'autres sites Ramsar.

3.2. Propositions vis-à-vis de la labellisation

Au vu des éléments d'opportunité exprimés en faveur d'une labellisation Ramsar, les propositions qui pourraient être intéressantes pour le territoire dans le cadre de la labellisation Ramsar :

- un suivi et une diffusion des données naturalistes et des caractéristiques fonctionnelles de la rade ;
- un accompagnement pour mettre en œuvre des actions de valorisation avec les professionnels et avec les habitants du territoire ;
- un accompagnement pour favoriser l'attractivité du territoire vers un tourisme tourné vers la protection et la valorisation

du patrimoine naturel et paysager ;

- la mise en place d'un réseau de sites pouvant prétendre à une labellisation Ramsar en Finistère.

3.3. Appréciation synthétique de la CAMA quant à une candidature du territoire

L'étude d'opportunité a permis de mettre en lumière des points de vue divergents vis-à-vis d'une labellisation de zones humides d'importance internationale. Ces regards contrastés entre le secteur nord/Elorn et le secteur sud-est/fond de rade incitent à poursuivre l'étude d'opportunité et à solliciter de nouveaux acteurs afin de compléter et ajuster la vision territoriale autour de la rade. Cet approfondissement de l'étude devrait permettre de mieux identifier les opportunités et les vigilances partagées, notamment concernant l'importance de la dimension de valorisation touristique associée au label. L'opportunité de la labellisation, au regard des conséquences des perturbations observées et potentielles des milieux, en particulier sur les usages professionnels et de loisirs, devra être attentivement évaluée afin de prendre en charge une possible incompréhension des objectifs et de la portée du label par les socioprofessionnels et les habitants.

EN SYNTHÈSE, LA GRILLE D'ANALYSE SUIVANTE PEUT ÊTRE PROPOSÉE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE :

Paramètre	Commentaire	Contexte
Critères naturalistes Ramsar	6/9 mais contexte environnemental problématique (état de santé de la rade)	
Adéquation avec les projets du territoire	Pas de projet spécifique associé sur les deux secteurs	
Portage local fort	Points de vue divergents dans le périmètre proposé	
Appréciation globale : Démarche globale à redéfinir sur un périmètre fond de rade en poursuivant les échanges avec les acteurs du territoire et avec la vigilance de l'état global du milieu malgré la présence des critères Ramsar Candidature non opportune dans le périmètre et le contexte actuels		